

BESOIN DE TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ?

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat *Sud Gironde*

PERMANENCES 2020

2018
2023

*Suite au déconfinement,
les permanences reprennent !*

Les 1^{er} vendredi du mois
Service Urbanisme de la CDC
26 rue Maubec à Langon

- Vendredi 5 juin
- Vendredi 3 juillet
- Vendredi 4 septembre
- Vendredi 2 octobre
- Vendredi 6 novembre
- Vendredi 4 décembre

Les 3^{ème} jeudi du mois
Mairie de Villandraut

- Jeudi 25 juin
- Jeudi 16 juillet
- Jeudi 17 septembre
- Jeudi 15 octobre
- Jeudi 19 novembre
- Jeudi 17 décembre

*Merci de vous munir d'un masque
pour accéder au service*

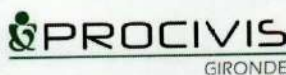
*En dehors de ces créneaux, vous
pouvez joindre Soliha Gironde par
téléphone du lundi au vendredi, de
8h30 à 17h30 : 05 56 33 88 88*

Avec l'expertise de

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

GIRONDE

Pour plus d'informations : CDC du Sud Gironde : 05 56 63 67 65
SOLIHA Gironde : 05 56 33 88 88



**L'OPAH Sud Gironde : à votre disposition pour vous accompagner dans vos travaux !
Un service proposé par la Communauté de Communes
et déjà plus de 125 propriétaires aidés depuis le lancement de l'opération**

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) lancée par la Communauté de Communes du Sud Gironde peut vous aider à améliorer le confort de votre logement, réduire les factures d'énergie, faciliter l'autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite ou relouer votre bien en toute sécurité.

Dans le cadre de cette opération, vous pouvez bénéficier **d'aides financières** et d'un **accompagnement gratuit et personnalisé** (sous conditions). Les 37 communes de la Communauté de Communes du Sud Gironde sont concernées par cette opération. Depuis son lancement en novembre 2018, **126 logements ont déjà été financés !**

Les chiffres depuis le lancement de l'OPAH :



Les travaux de **126 logements accompagnés et financés** dans le cadre de l'OPAH



2 725 000 € de travaux engagés sur le territoire

1 700 000 € de subventions accordés par les partenaires de l'opération



Taux moyen de subvention :

73% pour les propriétaires occupants

45% pour les propriétaires bailleurs

Quelques exemples de financement

Propriétaire occupant

Sous conditions de ressources

Travaux de rénovation énergétique : Isolation des combles, remplacement des menuiseries et de la chaudière

Coût des travaux : 19 980 €

Subventions accordées : 17 500 €

Des travaux financés à 87 %

Et un reste à charge financé par un prêt à 0%

Propriétaire bailleur

Conditions de ressources pour le locataire

Rénovation complète : Réhabilitation du bâtiment avec redistribution des pièces existantes, menuiseries, isolation, mise aux normes de l'électricité, sanitaires et chauffage.

Coût des travaux : 54 700 €

Subventions accordées : 19 300 €

Des travaux financés à 35 %

Un loyer à 471 € pour un T3 de 59 m²

Propriétaire occupant

Sous conditions de ressources

Travaux d'adaptation : Remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, WC surélevés et barre d'appui

Coût des travaux : 8 300 €

Subventions accordées : 2 650 €

Des travaux financés à 32 %

Propriétaire d'un bâtiment sur l'un des périmètres concernés par une campagne de ravalement (aides des communes de Langon, Villandraut ou Saint-Macaire)

Ravalement : Ravalement des façades par un enduit au mortier de chaux

Coût des travaux : 16 200 €

Subventions accordées : 2 000 €

Des travaux financés à 12 %

***Vous souhaitez entreprendre des travaux d'économie d'énergie ?
Vous envisagez des travaux d'adaptation (douche, sanitaires, accès)
pour rester plus longtemps autonomes dans votre domicile ?
Vous avez un projet de rénovation complète de votre logement ?***

Pourquoi ?

L'OPAH est un programme d'accompagnement à la réhabilitation du parc privé. Ce programme, porté par la Communauté de Communes du Sud Gironde est mené sur 5 ans, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil Départemental, la CAF, la MSA et PROCIVIS de la Gironde.

Les **logements concernés doivent avoir plus de 15 ans** et les travaux doivent être réalisés par des **professionnels du bâtiment**. L'objectif sur 5 ans est d'accompagner **l'amélioration de 475 logements en Sud Gironde**.

Pour qui ?

- ➔ **Les propriétaires occupants** sous conditions de ressources.
- ➔ **Les propriétaires bailleurs** sans condition de ressources, qui décident de conventionner leurs logements (loyer plafonné et conditions de ressources pour les locataires).

Pour quels travaux et dans quel but ?



Réaliser des économies d'énergie, en effectuant des travaux d'isolation, de menuiseries, de chauffage, de ventilation...



Favoriser le maintien à domicile, en adaptant les logements pour faire face aux difficultés liées aux situations de handicap



Assurer un meilleur confort de vie, en favorisant la réalisation de travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé



Développer l'offre de logements locatifs privés, en aidant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur patrimoine, en contrepartie de loyers modérés.



Accompagner la requalification des centres anciens, avec la mise en place par les communes de Langon, Villandraut et Saint-Macaire d'aides complémentaires au ravalement de façades sur certains périmètres.

Attention : Les travaux ne doivent pas commencer avant l'obtention de l'accord de subventions !

Un accompagnement gratuit et personnalisé : à qui s'adresser ?

Pour mener à bien ce programme, la Communauté de Communes du Sud Gironde a confié l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à **SOLIHA Gironde**. SOLIHA Gironde a pour mission d'accompagner les propriétaires, des premiers renseignements sur les travaux éligibles jusqu'à leur complète réalisation et le solde des dossiers de financement.

Contactez SOLIHA au 05 56 33 88 94 / Info.gironde@solih.fr

Nos permanences OPAH :

Le 1er vendredi du mois de 10h à 12h à Langon, 26 rue Maubec

Le 3ème jeudi du mois de 10h à 12h à la Mairie de Villandraut

Ou inscrivez-vous directement sur le site de l'Anah :

